

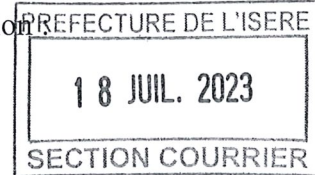
COMMUNE DE MONTCHABOUD  
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE  
CANTON DE OISANS ROMANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-trois, le douze juillet,  
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 29/06/2023  
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 11  
Présents : 8                              Votants : 8  
Pour : 8                                      Contre : 0

Abstention : 0



Secrétaire de séance : Véronique FELTRIN  
Excusés : Roland CHABERT, Chantal MATHIEU, Alain RET

N° 18-2023

**Objet : CONVENTION Tripartite pour l'accueil des enfants de MONTCHABOUD dans le cadre des ALSH de Brié et ANGONNES**

Entre La Municipalité de MONTCHABOUD, l'Association de gestion et d'animation du Centre Socioculturel André MALRAUX et la Municipalité de Brié et Angonnes

Le Centre socioculturel André Malraux est une association agréée d'Education Populaire constituée et gérée par des habitants, pour des habitants de tous les âges.

Le projet éducatif et culturel de l'association est fondé sur des valeurs universelles : Le respect de la dignité humaine, la solidarité, la démocratie.

L'association propose sur l'Ecole le Barlatier, un centre de loisirs aux périodes de vacances et les mercredis. En accord avec les valeurs portées par l'association, et reconnaissant les compétences de ces membres.

La Ville de Brié et Angonnes participe financièrement au développement du projet et de l'accueil par une subvention annuelle de fonctionnement.

A partir de 2023, les enfants de MONTCHABOUD seront scolarisés à Brié et Angonnes. La ville de MONTCHABOUD souhaite donc bénéficier de l'accueil proposé aux briataux sous les mêmes conditions.

**La VILLE de Brié et Angonnes** autorise que les enfants de MONTCHABOUD puissent s'inscrire dans le cadre des activités périscolaires du Mercredi et des accueils extrascolaires pendant les périodes des vacances. Ces inscriptions ne seront possibles que si les briataux sont prioritaires.

**La VILLE de Montchaboud** s'engage à participer au financement du projet de l'accueil de loisirs, afin de permettre à ces habitants de s'inscrire au même tarif que les briataux, soit la somme de 5 euros par journée/enfant et 3 euros par demi-journée/ enfant.

Après lecture de la convention par Mr Le Maire et après délibération, le conseil Municipal

**Approuve** la convention Tripartite pour l'accueil des enfants de MONTCHABOUD dans le cadre des ALSH de Brié et ANGONNES

**Autorise** Mr Le Maire à signer la dite-convention

Le Maire,

« certifie le caractère exécutoire de l'acte  
compte tenu de son envoi en Préfecture  
le 13/07/2023 et de sa notification le 13/07/2023 »

